

CANON FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 128.440.000 euros
Siège social : 17 quai du Président Paul Doumer
92400 Courbevoie

738 205 269 RCS Nanterre



DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 1^{ER} MAI 2012

Les soussignées,

la société Canon Europa NV, représentée par son Président, Monsieur Rokus van Iperen, ayant son siège Bovenkerkerweg 59-61, 1185 EG Amstelveen, Pays-Bas, propriétaire de 7.364.386 actions sur les 8.450.000 actions composant le capital social de la société Canon France ; et

la société Canon Inc., représentée par Monsieur Fujio Mitarai, ayant son siège 30-2 Shimomaruko 3-Chome, Ohta-ku, Tokyo (Japon), propriétaire de 1.085.614 actions sur les 8.450.000 actions composant le capital social de la société Canon France ;

soit deux associés détenant ensemble la totalité des 8.450.000 actions de la société Canon France ;

seuls associés de la société Canon France ;

connaissance prise de la démission de Monsieur Thierry Marchandise de ses fonctions de Directeur Général et de tous documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires, leur permettant de se prononcer en connaissance de cause sur les décisions prises dans le présent acte ;

ont pris à l'unanimité, conformément à l'article 18, paragraphe 3 des statuts, les décisions qui suivent :

PREMIERE DECISION

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Thierry Marchandise de ses fonctions de Directeur Général de la société Canon France à compter du 1^{er} mai 2012 notifiée par lettre en date du 30 avril 2012 au Président de la société.

Ils le remercient de son implication pendant la durée de ses fonctions et décident de ne pas le remplacer.

Ils prennent acte du maintien de ses fonctions d'administrateur.

Les associés prennent également acte de la réactivation du contrat de travail de Monsieur Thierry Marchandise au sein de la société Canon France.

K.K.

DEUXIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité, notamment de dépôt et de publicité, afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés en date du 1^{er} mai 2012 sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

Fait à Stockley Park, Royaume-Uni
Le 1^{er} mai 2012
En trois originaux



Pour Canon Europa NV
Monsieur Rokus van Iperen

Pour Canon Inc
Monsieur Fujio Mitarai

